

# ELECTIONS ANUELLES

Si l'ASSÉ, lors de sa création, s'est dotée de Statuts et règlements et d'un organigramme si complexes, ce n'est pas pour dissuader toute personne qui s'y attarde de s'impliquer, au contraire ! En effet, **le nombre élevé de Comités et Conseils a comme but premier de décentraliser les pouvoirs**, tant géographiquement que hiérarchiquement. De plus, le nombre élevé de Comités et leur diversification tente aussi de favoriser l'implication de tous et toutes, peu importe leurs intérêts et leurs talents.

Une excellente façon de donner de son temps à l'organisation nationale est par l'entremise des différents comités dont s'est doté l'ASSÉ au fil du temps. Il est possible d'y mener des luttes plus spécifiques et de contribuer à certains aspects de la mise en oeuvre du plan d'action nationale, en faisant profiter l'organisation de ses habiletés.

Ainsi, les Comités **femmes, journal, information, recherche et affaires académiques, mobilisation, luttes sociales, légal** ainsi que **formation** ont comme mandat d'étoffer les revendications et l'argumentaire de l'ASSÉ et de réaliser les mandats donnés par le congrès. Le **Conseil exécutif** s'occupe de tâches plus précises ainsi que de la coordination du travail de l'équipe nationale. Les **Conseils régionaux**, tant qu'à eux, permettent à l'organisation d'exister sur des bases régionales et ont également des postes électifs.

Ainsi, plus on s'implique au sein des instances de l'ASSÉ, plus on favorise la décentralisation des pouvoirs et la consolidation de l'association nationale.

TOUS LES POSTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE  
DE L'ASSÉ SONT EN ÉLECTION POUR LE  
CONGRÈS ANNUEL DES 20 ET 21 AVRIL

DÉTAILS AU VERSO



# ELECTIONS ANUELLES

Le congrès annuel de l'ASSÉ aura lieu les 20 et 21 avril prochains et à cette occasion se tiendront les élections annuelles de l'organisation. Le processus d'élections à l'ASSÉ est plutôt simple : il suffit de recueillir l'appui d'une (deux pour le Conseil exécutif) association étudiante membre de l'ASSÉ puis de faire parvenir sa lettre de candidature dans les délais prescrits au bureau de l'ASSÉ. Lors du congrès, les délégations se prononceront sur chaque candidature. La procédure détaillée ainsi que les modalités de campagne sont disponibles sur notre site web, le [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca). Il n'y a pas de limite quant au nombre de personnes qui peuvent être élues sur un comité et cela a pour objectif de

favoriser l'implication du plus grand nombre de personnes d'horizons diverses. Il suffit d'avoir du temps à donner et un bon sens des responsabilités puisque participer à un comité implique de prendre part à des réunions et aux tâches routinières qui permettent à l'association d'exister. Si l'expérience vous tente, faites parvenir votre lettre de candidature à [webmestre@asse-solidarite.qc.ca](mailto:webmestre@asse-solidarite.qc.ca) avant les dates indiquées plus bas. Pour toute question supplémentaire, référez-vous à votre exécutif local.



## CONSEIL EXÉCUTIF

- SECRÉTAIRE À LA COORDINATION
- SECRÉTAIRE AUX FINANCES
- SECRÉTAIRE AUX RELATIONS INTERNES (2)
- SECRÉTAIRE AUX RELATIONS EXTERNES
- SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES
- SECRÉTAIRE À L'INFORMATION
- SECRÉTAIRE AUX COMMUNICATIONS

DATE LIMITE :  
**5 AVRIL 2013**

LA CANDIDATURE  
DOIT ÊTRE APPUYÉE  
PAR **DEUX** ASSOCIATIONS  
ÉTUDIANTES MEMBRES

IL EST NÉCESSAIRE  
D'ÊTRE **MEMBRE DE L'ASSÉ**

DATE LIMITE :  
**16 AVRIL 2013**

LA CANDIDATURE  
DOIT ÊTRE APPUYÉE  
PAR UNE ASSOCIATION  
ÉTUDIANTE MEMBRE

IL EST NÉCESSAIRE  
D'ÊTRE ÉTUDIANT OU  
ÉTUDIANTE

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-E  
DU CONSEIL DE COORDINATION**

## COMITÉS PERMANENTS

- COMITÉ FEMMES
- COMITÉ JOURNAL
- COMITÉ À LA MOBILISATION

## COMITÉS DE TRAVAIL

- COMITÉ INFORMATION
- COMITÉ FORMATION
- COMITÉ AUX LUTTES SOCIALES
- COMITÉ RECHERCHE ET  
AFFAIRES ACADÉMIQUES

## COMITÉS AD-HOC

- COMITÉ LÉGAL